

# RAPPORT

DU

## VICE-PRESIDENT ET DES DIRECTEURS

---

MONTREAL, 22 Janvier 1878.

*Aux Actionnaires de la  
Cie. d'Assurance Agricole du Canada.*

**MESSIEURS,**

Personne plus que les Directeurs de votre Compagnie qui sont restés en charge jusqu'à ce jour, ne regrette l'état de choses que le rapport qui va vous être soumis à l'instant doit établir à vos yeux.

L'état qui vous fut présenté à l'assemblée générale annuelle de 1877 était peu satisfaisant, il est vrai, puisqu'il accusait un déficit de \$32,000 sur les opérations de l'année écoulée. Mais tout défavorable qu'il fût, ce rapport ne montrait pas que votre Compagnie fut dans une position plus alarmante que celle de la plupart des Compagnies d'Assurance qui avait fait des affaires au Canada pendant la même période, et n'eût certainement justifié personne de suspendre dès lors les opérations de la Compagnie.

D'après les tableaux fournis par le Directeur-Gérant et certifiés par les auditeurs de la Compagnie, cette dernière, malgré l'étendue des pertes signalées, possédait encore à la date du 31 Décembre 1876 un excédant de \$1,441 de l'actif sur le passif à porter au crédit du compte de profits et pertes.

Vos Directeurs avaient d'autant plus de raison de croire que ce rapport était exact, que, outre les déclarations des officiers de cette Compagnie, ainsi que le certificat des auditeurs, ils avaient pour appuyer leur croyance le fait qu'après inspection